

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SEINE-EURE**

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU JEUDI 25 JUIN 2015
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Date de convocation : vendredi 19 juin 2015

Nombre de conseillers en exercice : 80

Nombre de conseillers présents : 61

Nombre de conseillers votants : 70

TITULAIRES PRÉSENTS :

Stéphane SAUVAN – Véronique GAUTIER – Yves LANIC – Jean-Marc MOGLIA – Pierre MAZURIER – Jean-Michel DERREY – Thierry DELAMARE – Pascale CATTELIN – Jean-Pierre BRÉVAL – Hubert ZOUTU – Sylvie BLANDIN – Emmanuel MACÉ – Alain LEMARCHAND – Alexandre DELACOUR – Hervé LETELLIER – Amélia BRÉANT – Jean-Claude COURANT – Jacqueline PONS – Daniel BAYART – Guillemette NOS – Bernard LEROY – Sylviane LORET – Patrick MADROUX – Jean-Yves CALAIS – Anne-Gaëlle MÉREAUX – René DUFOUR – Katia CAMUS – François-Xavier PRIOLLAUD – Anne TERLEZ – Marie-Dominique PERCHET – Daniel JUBERT – Pierre LÉCUYER – Jean-Pierre DUVÉRE – Christian WUILQUE – Marie-Pierre DUMONT – François CHARLIER – Jacky FLEITH – Didier DAGOMET – Jean CARRÉ – Richard JACQUET – Angélique CHASSY – Marie-Christine CALMON – Jean-Pierre TROCHET – Didier PIEDNOËL – Dominique DELAFOSSE – Alain LOEB – Sophie HOUSSAYE – Maryannick DESHAYES – Marc-Antoine JAMET – Catherine DUVALLET – Jean-Jacques COQUELET – Fadilla BENAMARA – Fatia DJEMEL – Bernard CANCALON – Rachida DORDAIN – Maryline NIAUX – Mickaël AMSALEM – Anne-Marie JOURDAN – Jean-Claude CHRISTOPHE.

POUVOIRS :

Monsieur NANIYOULA à Monsieur JACQUET, Madame LEMAN à Monsieur DUVERE, Monsieur YUNG à Monsieur ZOUTU, Madame PICARD à Monsieur CARRE, Monsieur N'DIAYE à Madame BENAMARA, Monsieur LECERF à Madame DUVALLET, Monsieur ONFRAY à Monsieur DERREY, Madame LANGEARD à Monsieur JUBERT, Monsieur BIDAULT à Monsieur PRIOLLAUD.

CONSEILLER SUPPLÉANT AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE REMPLAÇANT UN TITULAIRE EXCUSÉ :

Nadine TERNISIEN – Agnès HALBOUT.

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :

Evelyne SEPTFONS – Gaëtan LEVITRE – Marie-Joëlle LENFANT – Armelle LEFEBVRE – Jacky BIDAULT – Jean-Jacques LE ROUX – Hafidah OUADAH – Caroline ROUZÉE – Sylvie LANGEARD – Céline LEMAN – Patrice YUNG – Christian RENONCOURT – Ludovic LARUE – Chantale PICARD – Albert NANIYOULA – Pascal LEMAIRE – Samuel ONFRAY – Alain RENAUX – Jean-Philippe BRUN – Jacques LECERF – Ousmane NDIAYE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Philippe LE GAL – Régis PETIT – Sid-Ahmed SIRAT – Philippe CROU – Marie Le CALONEC – Vincent VORANGER.

Secrétaire : Véronique GAUTIER

Monsieur LEROY ouvre la séance et propose de passer à l'ordre du jour. Monsieur LANIC demande la parole et s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, chers collègues et camarades.

Merci de me donner la parole.

Nous avons un ordre du jour chargé avec 50 délibérations et, d'avance, je m'excuse auprès des collègues qui aiment se coucher tôt, pour des raisons très légitimes et qui ne raffolent pas de ces interventions qui allongent la durée de la séance.

Mais, quoi de plus normal et naturel que des habitants, des salariés de notre territoire se tournent vers leurs élus pour leur faire part de leurs difficultés, sachant que notre compétence essentielle est le développement économique, donc l'emploi.

Après EVERIAL à Criquebeuf sur Seine où 60 salariés vivent dans l'incertitude, EIFFAGE à Martot où 98 emplois sont menacés et maintenant 10 suppression de postes à La Poste, sans compter tous nos petits commerces de proximité qui disparaissent et dont personne ne parle, notre territoire est très impacté par cette vague de liquidation d'entreprises et de licenciements.

Si votre conception du développement économique est uniquement la création de zones d'activités pour accueillir de nouvelles entreprises, y compris délocalisées de territoires voisins comme ce fut le cas pour EPEDA, nous, au Front de Gauche, Ecologistes et Citoyens, nous pensons qu'il est de notre devoir de tout faire pour défendre et sauver les emplois existants.

L'exemple récent de M-REAL est encore très présent dans nos esprits.

De ce point de vue, la gouvernance de la CASE paraît pour le moins timorée voire mal à l'aise face à ces conflits.

J'ai le sentiment que vous avez peur de déplaire, Bernard, Jean-Marc, FXP et consorts, à vos amis du MEDEF.

Ce soir, Monsieur le Président, les salariés de chez EVERIAL, d'EIFFAGE et de La Poste attendent de notre part un signal fort et énergique.

Alors, engageons-nous et agissons aux côtés de ces salariés en nous opposant à ces fermetures potentielles d'entreprises et de service public car tout n'a pas encore été tenté pour les sauver.

C'est donc naturellement que je vous demande, Monsieur le Président et chers collègues, de manifester notre soutien aux luttes engagées par ces salariés et de commencer à le faire savoir, dès maintenant, par un vote à main levée de notre noble assemblée ».

A son tour, Monsieur JAMET s'exprime sur le mouvement de grève qui touche le centre de tri postal de Val de Reuil :

« J'ai vu les postiers en grève. Même si les conditions de travail ne regardent que les salariés et leurs employeurs, il apparaît très clairement que les salariés sont peu considérés et que la Direction est peu agréable, voire agressive. Il faudrait réussir à enjoindre la Direction de reprendre le dialogue. Et il y a manifestement des propositions qui sont peu acceptables en l'état.

Sur EVERIAL : j'ai demandé au Préfet de pouvoir rencontrer le mandataire avec le Président du Conseil départemental ainsi qu'avec Richard JACQUET et d'autres élus. C'est un grave problème ».

« Pour une fois, avez-vous pensé à inviter le maire de Criquebeuf ? » questionne Monsieur DELAMARE.

Monsieur JAMET répond par l'affirmative.

Monsieur CARRÉ fait part de son plus vif agacement vis-à-vis de La Poste :

« Je me suis entretenu plusieurs fois avec la Direction de La Poste. Je refuse que La Poste fasse n'importe quoi sur le territoire de la commune. Je ne vais pas tarder à taper du poing sur la table

parce que le service se dégrade à vitesse grand V. Le dernier problème en date concerne la distribution des plis électoraux. J'en ai moi-même été victime puisque j'habite la même adresse depuis plus de vingt-cinq ans et que l'enveloppe qui m'était destinée portait la mention « n'habite pas à l'adresse indiquée » ! La Poste ment honteusement. Je n'ai pas peur de le dire. Plus de 800 plis n'ont pas été distribués à Pîtres. Le service se dégrade et il faut réagir ; faire part de notre refus musclé que la situation empire. Je ne veux pas assister à ce qu'il s'est passé pour France Télécom ; c'est-à-dire le gaspillage d'un beau service public » conclut-il.

Monsieur LEROY fait part de son sentiment sur cette question :

« En tant qu'élus communautaires, nous ne sommes pas des spécialistes de l'organisation de la distribution du courrier. Pour autant, nous ne pouvons que recommander l'instauration d'un dialogue beaucoup plus ouvert entre les salariés de La Poste et leur Direction.

Sur EIFFAGE : j'ai reçu le Directeur du site afin de faire le point sur la situation du site de Martot. Sur les 136 salariés concernés, 49 iraient à Saint Pierre lès Elbeuf, 36 resteraient sur le site de Martot, 20 feraient l'objet de mesures d'âge et 25 seraient orientés vers les ateliers d'usinage et de chaudronnerie de différentes entreprises dont celle du Manoir. Cette situation dramatique nous rappelle que le BTP est touché par la baisse des investissements » conclut-il.

15-156 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – BUDGET PRINCIPAL – Décision modificative n°3/2015

Sur rapport de Monsieur MADROUX, **à l'unanimité**, le conseil communautaire décide de procéder au vote de la décision modificative budgétaire n°3/2015 par chapitre et opération et approuve la décision modificative budgétaire n°3/2015 sur le budget principal de l'Agglomération Seine-Eure.

15-157 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – Budgets annexes : Assainissement collectif, Transports, Crèche d'Entreprises – Décision modificative n°2/2015

Sur rapport de Monsieur MADROUX, **à l'unanimité**, le conseil communautaire :

- Décide de procéder au vote des décisions budgétaires modificatives n°2 sur l'exercice 2015 par chapitre au niveau de la section de fonctionnement ou exploitation, ainsi que par chapitre ou opération d'équipement en section d'investissement selon les tableaux de synthèse annexés pour les budgets annexes Assainissement collectif, Transports et Crèche d'Entreprises,
- Approuve les décisions budgétaires modificatives n°2 sur l'exercice 2015 pour les budgets Assainissement collectif, Transports et Crèche d'Entreprises.

En aparté au vote de cette délibération, Monsieur JAMET a rappelé « *qu'il faut associer le réseau des piscines existantes au groupe de travail chargé de faire des propositions sur la future piscine du Nord de l'agglomération. C'était un de vos engagements, il faut le rappeler* » souligne-t-il.

Monsieur LEROY confirme que cet engagement sera tenu.

15-158 - FINANCES LOCALES – FONDS DE CONCOURS – Contrat d'agglomération 2011/2013 – Attribution à la commune d'Acquigny pour l'opération d'aménagement du plan d'eau de l'Onglais

Sur rapport de Monsieur MADROUX, le conseil communautaire accepte **à l'unanimité** d'accorder à la commune d'Acquigny un fonds de concours de 170 000 € pour l'aménagement du plan d'eau de l'Onglais.

15-159 - FINANCES LOCALES – CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES – Versement aux commune-membres d'une avance sur la Dotation de Solidarité Communautaire pour l'année 2015

Sur rapport de Monsieur MADROUX, le conseil communautaire décide **à l'unanimité**, au titre de l'année 2015 :

- D'accorder une DSC à chaque commune-membre au titre de l'année 2015 ;
- D'accorder à chaque commune membre une avance sur sa DSC de 2015 représentant 80 % de sa DSC initiale de 2014 ;
- De verser 40 % de cette somme fin juin et le solde par mensualité de juillet à décembre ;
- De régulariser le montant définitif de la DSC de 2015 sur la mensualité de décembre.

	Total DSC initiale 2014	80% de la DSC initiale 2014
ACQUIGNY	31 201,00 €	24 960,00 €
ALIZAY	19 633,00 €	15 706,00 €
AMFREVILLE / ITON	14 132,00 €	11 305,00 €
AMFREVILLE SOUS LES MONTS	11 839,00 €	9 471,00 €
ANDE	23 638,00 €	18 910,00 €
CONNELLES	5 290,00 €	4 232,00 €
CRASVILLE	2 738,00 €	2 190,00 €
CRIQUEBEUF SUR SEINE	17 961,00 €	14 368,00 €
HERQUEVILLE	2 718,00 €	2 174,00 €
HEUDEBOUVILLE	11 585,00 €	9 268,00 €
IGOVILLE	30 774,00 €	24 619,00 €
INCARVILLE	20 766,00 €	16 612,00 €
LA HAYE LE COMTE	2 332,00 €	1 865,00 €
LA HAYE MALHERBE	30 760,00 €	24 608,00 €
LA VACHERIE	12 683,00 €	10 146,00 €
LE MANOIR	31 267,00 €	25 013,00 €
LE MESNIL JOURDAIN	4 444,00 €	3 555,00 €
LE VAUDREUIL	55 611,00 €	44 488,00 €
LERY	46 850,00 €	37 480,00 €
LES DAMPS	23 021,00 €	18 416,00 €
LOUVIERS	522 447,00 €	417 957,00 €
MARTOT	11 997,00 €	9 597,00 €
MONTAURE	18 931,00 €	15 144,00 €
PINTERVILLE	14 716,00 €	11 772,00 €
PITRES	60 563,00 €	48 450,00 €
PONT DE L'ARCHE	94 358,00 €	75 486,00 €
PORTE JOIE	1 836,00 €	1 468,00 €
POSES	25 253,00 €	20 202,00 €
QUATREMARE	8 741,00 €	6 992,00 €
ST ETIENNE DU VAY	15 585,00 €	12 468,00 €
ST PIERRE DU VAY	27 827,00 €	22 261,00 €
SURTAUVILLE	10 069,00 €	8 055,00 €
SURVILLE	19 751,00 €	15 800,00 €
TOSTES	8 539,00 €	6 831,00 €
TOURNEDOS / SEINE	1 526,00 €	1 220,00 €
VAL DE REUIL	422 821,00 €	338 256,00 €
VIRONVAY	1 929,00 €	1 543,00 €
TOTAL	1 666 132,00 €	1 332 888,00 €

15-160 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des décisions du Président

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le conseil prend acte à l'unanimité de l'état des décisions du Président passées au titre du mois de mai 2015.

15-161 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des décisions de bureau

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le conseil communautaire prend acte, à l'unanimité, de l'état des décisions de bureau passées au titre du mois de mai 2015.

15-162 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – ADMINISTRATION GENERALE – Association Le Pont des Arts – Subvention 2015 – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le conseil de communauté accepte, à l'unanimité, de verser une subvention de 3 000 € à l'association *Le Pont des Arts* afin de l'aider à organiser son 10^e salon de la céramique qui aura lieu du 30 septembre au 4 octobre 2015 à Pont de l'Arche

15-163 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉS PUBLICS – ADMINISTRATION GENERALE – Emission, fourniture et livraison de titres repas pour les agents de l'agglomération Seine-Eure et du Centre Intercommunal d'Action Sociale de l'agglomération Seine-Eure – Groupement de commandes – Autorisation

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le principe du groupement de commandes et autorise Monsieur le président, ou son représentant, à signer la convention de groupement de commandes à intervenir et les avenants éventuels, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

15-164 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉS PUBLICS – ADMINISTRATION GENERALE - Passation des marchés liés aux assurances – Convention de groupement de commandes – Autorisation

Sur rapport de Monsieur LECUYER, le conseil de approuve, à l'unanimité, le principe du groupement de commandes et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes et les avenants éventuels, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

15-165 - DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE – AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT – Bilan des décisions d'acquisition et de cession d'immeubles intervenues au cours de l'année 2014

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité du bilan des décisions d'acquisitions et de cessions intervenues au cours de l'année 2014, tel que présenté ci-après :

ACQUISITIONS			
Date de délibération et numéro	Situation de l'immeuble	But de l'acquisition	Prix
27/02/2014 n° 14-28	Prairie des Fougères - Louviers	Réalisation du lotissement « Prairie des Fougères »	0 €
27/02/2014 n° 14-29	20 rue du Canal - Louviers	Acquisition à Monsieur Tostain – Aménagement de voirie	160 000 €
27/02/2014 n° 14-30	16 impasse des Prés - Louviers	Rachat à EPFN dans le cadre du PAF- secteur Ecoquartier	353 281.73 €
27/02/2014 n° 14-31	38 rue du 11 Novembre - Louviers	Rachat à l'EPFN dans le cadre du PAF (Axe structurant)	178 222.03 €
27/02/2014 n° 14-32	ZAC de la Côte de la Justice - Louviers	Rachat à l'EPFN dans le cadre du PAF – Aménagement ZAC de la Côte de la Justice	224 497.08 €
27/02/2014 n° 14-33	Rue du 11 Novembre – Amfreville sur Iton	Rachat à EPFN dans le cadre du PAF – Réserves foncières logements	141 095.70 €
27/02/2014 n° 14-35	Parc de la Cerisaie –	Rachat à EPFN (start-up)	1 334 154.20 €

	Val de Reuil		
27/02/2014 n° 14-36	Parc de la Cerisaie – Val de Reuil	Rachat à l'EPFN (start-up)	1 487 580.72 €
22/05/2014 n° 14-108	Ile de la Poterie – Pont de l'Arche	Préservation zones humides /Milieux naturels	21 100.00 €
30/10/2014 n° 14-283	Parc de la Cerisaie – Val de Reuil	Rachat à EPFN (start-up)	2 743 014.58 €

20/11/2014 n° 14-340 bis	Quartier Maison Rouge - Louviers	Acquisition à Eure Habitat – Réalisation d'un pôle commercial de proximité	96 864.00 €
20/11/2014 n° 14-341	ZAC de la Justice - Louviers	Rachat dans le cadre du PAF (ex Manot) – Aménagement ZAC de la Justice	13 351.94 €
20/11/2014 n° 14-341	ZAC de la Justice - Louviers	Rachat dans le cadre du PAF (ex Deya) – Aménagement de la voirie	11 552.50 €
20/11/2014 n° 14-341	ZAC de la Justice - Louviers	Rachat dans le cadre du PAF (ex Degorgue) – Aménagement de la voirie	53 764.32 €
20/11/2014 n° 14-342	34 rue du 11 Novembre - Louviers	Rachat dans le cadre du PAF- Axe structurant	182 117.44 €
Total			7 000 596.24 €

CESSIONS			
Date de délibération et numéro	Situation de l'immeuble	But de la cession	Prix TTC
23/01/2014 n° 14-05	ZAC des Portes – Val de Reuil	Cession pour implantation d'entreprise	86 880 €
22/05/2014 n° 14-110	ZAC Ecoparc 2 - Heudebouville	Cession pour implantation d'entreprise	158 000 €
22/05/2014 n° 14-111	ZAC Ecoparc 2 - Heudebouville	Cession pour implantation d'entreprise	42 000 €
25/09/2014 n° 14-213	ZAC Ecoparc 2 - Heudebouville	Cession pour implantation d'entreprise	384 000 €
20/11/2014 – 14-360	Avenue des Métiers – Val de Reuil	Cession pour implantation d'entreprise	820 000 €
Total			1 490 880 €

Le Conseil communautaire prend également acte à l'unanimité du bilan des opérations pour lesquelles la signature des actes authentiques est intervenue au cours de l'année 2014 en exécution des décisions prises ladite année ou les années précédentes et tel que présenté ci-après :

ACQUISITIONS					
Date de l'acte	Propriétaire	Situation de l'immeuble	But de l'acquisition	Date de délibération et numéro	Prix
24/01/2014	EPFN	2 et 4 impasse des Prés - Louviers	Rachat dans le cadre du PAF – secteur Ecoquartier	25/11/2013 n° 13-482	199 655.76 € + frais de notaire + frais de diagnostics
27/03/2014	EPFN	16 impasse des Prés - Louviers	Rachat dans le cadre du PAF – secteur Ecoquartier	27/02/2014 n° 14-30	353 281.73 € + frais de notaire
27/03/2014	EPFN	Parc de la Cerisaie – Val de Reuil	Rachat de la start-up Holodiag	27/02/2014 n° 14-35	1 334 154.20 € + frais de notaire + frais de diagnostics
23/05/2014	GFA Ferme de la Carrière (M. Chanu)	Rue des Vallots - Louviers	Création d'un pôle multi services pour construction de déchetterie, chaufferie	26/09/2013 n° 13-311	291 090 € + frais de notaire

			biomasse et ateliers communautaires		
23/05/2014	EPFN	Parc de la Cerisaie – Val de Reuil	Rachat de la start-up TF Chem	27/02/2014 n° 14-36	1 487 580.72 + frais de notaire + frais de diagnostics
27/05/2014	SCI du Coq de Louviers	4 place Ernest Thorel et 1 rue Saint Germain - Louviers	Axe structurant	04/12/2013 n° 13-323	1 035 000 € + frais de notaire
02/07/2014	Tostain	20 rue du Canal - Louviers	Secteur Ecoquartier – Aménagement de voirie	27/02/2014 – n° 14-29	160 000 € + frais de notaire
02/07/2014	EPFN	38 rue du 11 Novembre - Louviers	Rachat dans le cadre du PAF – Axe structurant	27/02/2014 n° 14-31	178 222.03 € + frais de notaire
30/07/2014	EPFN	ZAC de la Justice - Louviers	Rachat dans le cadre du PAF	27/02/2014 n° 14-32	224 497.08 € + frais de notaire
30/07/2014	SAFER	Ile de la Poterie – Pont de l'Arche	Milieux naturels	22/05/2014 n° 14-108	21 100 €
28/11/2014	EPFN	Parc de la Cerisaie – Val de Reuil	Rachat de la start-up Angany Genetics	30/10/2014 n° 14-283	2 743 014.58 € + frais de notaire
02/12/2014	EPFN	Rue du 11 Novembre – Amfreville sur Iton	Rachat dans le cadre du PAF	27/02/2014 n° 14-33	141 095.70 € + frais de notaire
02/12/2014	Commune de Pitres	Lotissement Les Freneaux - Pitres	Pour construction lotissement d'activités	26/09/2013 n° 13-322	1 € symbolique ne donnant lieu à aucun versement + frais de notaire
24/12/2014	EPFN	34 rue du 11 Novembre - Louviers	Rachat dans le cadre du PAF – Axe structurant	20/11/2014 n° 14-342	182 117.44 € + frais de notaire
24/12/2014	EPFN	ZAC de la Justice - Louviers	Rachat dans le cadre du PAF – Aménagement ZAC de la Justice	20/11/2014 n° 14-341	13 351.94 € + frais de notaire
24/12/2014	EPFN	ZAC de la Justice - Louviers	Rachat dans le cadre du PAF – Aménagement de voirie	20/11/2014 n° 14-341	11 552.50 € + frais de notaire

24/12/2014	EPFN	ZAC de la Justice - Louviers	Rachat dans le cadre du PAF – Aménagement de voirie	20/11/2014 n° 14-341	53 764.32 € + frais de notaire
Total					8 429 478 €+ frais de notaire + frais de diagnostics

CESSIONS					
Date de l'acte	Bénéficiaire	Situation de l'immeuble	But de la cession	Date de délibération /ou décision et numéro	Prix TTC
21/02/2014	SCI JCP-MCL	Zac Ecoparc 2 - Heudebouville	Cession pour implantation d'entreprise	24/10/2013 n° 13-387	64 800 €
10/04/2014	SCI CANON 27	Zac Ecoparc 2 - Heudebouville	Cession pour implantation d'entreprise	19/12/2013 n° 13-491	147 963 €
23/05/2014	EAD	ZAC des Portes – Val de Reuil	Cession pour implantation d'entreprise	21/01/2014 n° 14-05	86 880 €
02/12/2014	GEMFI GICRAM	Le Bosc Hetrel – Criquebeuf	Cession pour implantation	24/10/2013 n° 13-390	409 507.87 €

		sur Seine	d'entreprise		
23/12/2014	SCI SILAND	Avenue des Métiers – Val de Reuil	Cession pour implantation d'entreprise	20/11/2014 n° 14-360	820 000 €
Total					1 529 150.87 €

15-166 - DOMAINE ET PATRIMOINE – ACQUISITIONS – AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT – Commune de Louviers – Programme d'Action Foncière – Rachat à l'Etablissement Public Foncier de Normandie de la propriété cadastrée AT 169 sise 10 Impasse des Prés à Louviers

Sur rapport de Monsieur WUILQUE et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- décide de procéder au rachat de la parcelle cadastrée AT 169 située 10 Impasse des Prés sur la commune de Louviers, d'une contenance totale de 304 m², appartenant à l'Etablissement Public Foncier de Normandie,
- dit que cette acquisition est consentie moyennant le prix de 96 329,92 € HT, se décomposant en valeur foncière pour 90 000 € et en frais et actualisation pour 6 329,92 €, auquel il convient d'ajouter la TVA sur marge au taux de 20 % d'un montant de 1 265,98 €. Il en résulte un prix de cession de 97 595,90 € TTC, valable uniquement pour un acte signé au plus tard le 26 août 2015,

Le Conseil communautaire dit également que les frais et honoraires divers, liés à cette opération sont à la charge de l'acquéreur.

15-167 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT – Convention d'étude avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie relative à la reconversion du site CINRAM sis sur le territoire de la commune de Louviers

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve la convention à intervenir avec l'EPF Normandie pour la réalisation d'une étude de reconversion du site CINRAM à Louviers,
- inscrit les sommes nécessaires, soit 60 000 € TTC, au budget communautaire,.

15-168 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT – Conventions de prestations de service du service instructeur de l'agglomération Seine-Eure pour l'instruction des autorisations du droit des sols des communes membres de la Communauté de communes Eure Madrie Seine

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur CARRÉ a estimé que 2 ETP ne seraient probablement pas suffisants pour assurer convenablement la charge de travail.

Monsieur LEROY a précisé que ces agents sont recrutés par la CCEMS et que, si le besoin devait s'en faire sentir, elle pourrait en recruter un 3^e.

Les services de l'Agglomération Seine-Eure comptent 8 agents pour instruire les demandes d'une population de 55 000 habitants. Avec deux agents, la CCEMS devrait pouvoir instruire correctement les demandes émanant de la CCEMS.

Sur rapport de Monsieur WUILQUE et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve la convention précisant les modalités contractuelles de mise en œuvre de la prestation de service pour une durée de 39 mois, renouvelable, avec la CCEMS annexée à la présente ;
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que les avenants éventuels à intervenir avec la CCEMS ;
- approuve la convention type définissant les modalités d'organisation de la prestation de service pour une durée de 39 mois, afin d'assurer l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme des communes membres de la CCEMS annexée à la présente ;

- autorise Monsieur-le Président ou son représentant à signer les conventions ainsi que les avenants éventuels à intervenir avec les communes-membres de la CCEMS qui souhaitent confier l'instruction des A.D.S. à l'agglomération Seine-Eure.
- dit qu'elles prendront effet au 1^{er} juillet 2015 ;

15-169 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT – Adhésion 2015 à la Fondation du Patrimoine

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le conseil communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président, ou son représentant, à adhérer à la Fondation du Patrimoine au titre d'une collectivité de plus de 30 000 habitants et pour un montant de 1 000 €.

15-170 - DOMAINE ET PATRIMOINE – ACQUISITIONS – AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT – Commune d'Heudebouville – ZAC ECOPARC 3 – Procédure d'expropriation – Fixation des offres d'indemnités aux personnes expropriées

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, à l'unanimité, le conseil communautaire fixe tel qu'il suit le montant des offres d'indemnités à notifier aux personnes expropriées :

1 - Parcelles ZA 38 et ZD 14 d'une contenance de 21 350 m²

Appartenant à Madame SELLE Léone

une somme totale de 48 610,50 Euros pour l'expropriation totale des parcelles libres de toute occupation

2 - Parcelles ZD 8 et ZD 57 d'une contenance de 56 800 m²

Appartenant à Monsieur LAQUERRIERE Gérard

une somme totale de 127 664,00 Euros pour l'expropriation totale des parcelles libres de toute occupation

3 - Parcelles ZD 12 et ZD 13 d'une contenance de 12 020 m²

Appartenant aux Consorts LECANU

une somme totale de 27 804,60 Euros pour l'expropriation totale des parcelles libres de toute occupation

4 - Parcelles ZD 62 d'une contenance de 17 170 m²

Appartenant aux Consorts DELCOUR

une somme totale de 39 289,10 Euros pour l'expropriation totale de la parcelle libre de toute occupation

Parallèlement, le Conseil :

- charge Monsieur le Président ou son représentant de notifier ces offres aux personnes expropriées ; ces dernières étant invitées soit à les accepter, soit à faire connaître le montant de leurs demandes,
- l'autorise à accomplir toutes les formalités nécessaires résultant de la notification de ces offres et, en particulier à signer les traités d'adhésion à l'expropriation en cas d'accord des personnes expropriées. A défaut d'un accord amiable, d'autoriser le Président à saisir le Juge pour fixer l'indemnisation,
- dit que les traités d'adhésion à l'expropriation en cas d'accord amiable des personnes expropriées seront établis par Maître PELFRENE, Notaire à Louviers.

15-171 - COMMANDE PUBLIQUE – DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC – AFFERMAGE – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Exploitation de deux crèches inter-entreprises sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure – Délégation de service public – Attribution

A l'issue de la présentation de cette délibération, Madame DESHAYES s'interroge :

« Pourquoi confier l'exploitation de cette crèche à la société Crèche Attitude, dépendant de la société multimillionnaire SODEXO, alors que nous avons la compétence Jeunesse et petite enfance » ?

Monsieur LANIC poursuit :

« Monsieur le Président, cher Bernard LEROY.

La désignation de Crèche-Attitude, prête-nom du groupe multinational SODEXO, n'est pas une surprise pour nous. Nous l'avions déjà prédit lors du Conseil communautaire du 20 novembre 2014.

Nous savons que les requins de la finance ne se dévorent pas entre eux et que ce résultat relève plus de l'entente illicite que de la concurrence.

De toute façon, quel que soit le choix du prestataire, nous sommes opposés à cette délégation de service public.

Alors que la CASE détient maintenant la compétence Enfance-Jeunesse, pourquoi confier cette mission de service public, relevant de l'économie sociale et solidaire au groupe financier SODEXO dont la seule finalité est d'étancher la soif de profits et de dividendes de ses actionnaires.

C'est une aberration mais peut-être que pour vous, confier ce qui est juteux au privé et ce qui est déficitaire au public, c'est cohérent.

En reprenant un langage qui vous est familier, il faut « capitaliser les profits et socialiser les pertes ».

Bernard, tu as affirmé ici même, que toutes les nouvelles crèches construites sur le territoire de la CASE, entreraient dans le giron de la CASE.

Force est de constater qu'il y a une exception pour le groupe SODEXO.

Quant au « projet social » que vous mettez en avant, parlons-en !

Aucune des revendications des salariées formulées dans la lettre pétition distribuée lors du conseil communautaire du 20 novembre 2014 n'est prise en considération : pas de C.E. bien que SODEXO en ait un, pas de ticket restaurant, pas de treizième mois, pas de subrogation en cas d'absence pour maladie, trois jours d'absence pour enfant malade non rémunérés...

Quant aux salaires et au déroulement de carrière, c'est le néant puisque SODEXO n'adhère à aucune convention collective. C'est le droit commun qui s'applique. Les seules augmentations consenties sont liées aux actualisations légales du SMIC. Le salaire moyen est de 1 200 €. Aucune des crèches du groupe n'applique ni les mêmes règles, ni les mêmes conditions à ses employés.

Moi qui suis père et grand-père, je ne supporterais pas que mes enfants et petits-enfants subissent de telles conditions d'exploitation.

Au sujet du traité d'affermage, l'article 20 prévoit de verser 38 820 € pour des missions qui relèvent de son contrat à savoir, l'embauche du personnel, l'inscription des enfants, la réalisation d'un film de propagande des 2 structures. C'est scandaleux ! Il s'agit là d'un détournement de fonds publics. Nous ne pouvons pas voter cela !

Sur les avantages sociaux... Les salariés se font retirer 40 € de leur prime annuelle par jour d'absence et ce, quel que soit le motif ! Il suffit d'être absent 10 jours dans l'année pour ne pas percevoir de prime.

Quant à la participation aux bénéfices, elle est séparée selon la règle des trois tiers : un tiers pour le délégant, un tiers pour le délégataire et un tiers pour les salariés. Je souhaite donc savoir combien toucheront, finalement, les employées qui veulent percevoir des espèces, avoir de la

reconnaissance et un véritable déroulement de carrière. Car contrairement à ce que pense Fadilla, cette crèche est loin d'être un modèle social ».

Pour ces raisons, le Groupe du Front de Gauche votera contre cette DSP » indique-t-il.

« Il s'agit en effet d'une délégation de service public, confirme Monsieur LEROY. C'est nous qui choisissons comment gérer au mieux cette crèche financée par les entreprises du secteur. Ce système a prouvé son efficacité et son succès est unanimement reconnu.

Si cette crèche a pu voir le jour, c'est parce que des fonctionnaires compétents ont mené ce dossier à son terme. Pour quelqu'un qui se dit défenseur des fonctionnaires, des agents publics, c'est une curieuse reconnaissance de leur travail »...

« Ne détourne pas mon propos ! N'interprète pas mes paroles ! » s'agace Monsieur LANIC.

« Monsieur LANIC, il faut se contrôler, reprend Monsieur LEROY. Il y a eu une démarche exemplaire de nos services. Vos sous-entendus mal placés sont inconvenants » tranche-t-il.

Applaudissements nourris.

A son tour, Monsieur JAMET livre sa vision du dossier et des propos tenus par Monsieur LANIC au sujet de Madame BENAMARA :

« J'apprécie que nous ayons un débat politique, mais ne mettons pas en cause les vice-présidents qui font leur travail. Chacun parle au nom de sa délégation et c'est la politique de la majorité. Ne remettons pas en cause le travail mené par les uns et les autres ».

Sur rapport de Madame BENAMARA, **par 60 voix POUR, 9 voix CONTRE et 1 abstention**, le conseil de communauté :

- décide de confier l'exploitation de deux crèches inter-entreprises sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure par voie d'affermage et pour une durée de 7 ans, à la société CRECHE ATTITUDE sise 35 ter avenue Pierre Grenier – 92 100 Boulogne Billancourt,
- accepte le traité d'affermage
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à :
 - signer le traité d'affermage correspondant,
 - signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5% du montant du contrat initial, dans le respect du montant global des estimations prévisionnelles,
- dit que les recettes en résultant seront versées sur le budget annexe crèche inter-entreprises.

15-172 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Subvention 2015 – Eure Expansion – Convention

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, le conseil communautaire accepte à l'unanimité de passer une convention avec l'association *Eure Expansion* pour une durée de 3 ans et de verser à cette association une subvention de 30 000 € par an.

15-173 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Subvention 2015 – Réseau Entreprendre Normandie Seine et Eure – Convention

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, que l'Agglomération Seine-Eure sera partenaire du Réseau *Entreprendre Normandie Seine et Eure*.

Le Conseil communautaire accepte également à l'unanimité :

- de passer une convention avec le Réseau *Entreprendre Normandie Seine et Eure* et de verser une cotisation de 1 790 € au titre de l'année 2015,
- de verser une participation financière de 2 400 € pour l'organisation sur son territoire de deux « K-faits de la Reprise et du Développement » au titre de l'année 2015.

15-174 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Subvention 2015 – Rouen Normandy Invest – Convention

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, le conseil communautaire accepte à l'unanimité de passer une convention avec l'association *Rouen Normandy Invest* et de verser à cette association une subvention de 30 000 € au titre de l'année 2015.

A l'issue du vote de ces trois délibérations, Monsieur LANIC a souhaité obtenir, à la fin de la mandature, « un récapitulatif de ce qui aura été versé à ces associations para-patronales. Je note en effet que les simples mots « entreprendre » et « entreprise » ouvrent plus facilement la porte à l'octroi de subventions. J'ai donc suggéré à Gaëtan LEVITRE, auquel une subvention a été refusée, de reformuler sa demande sous la dénomination *Entreprendre avec Cuba* ».

Monsieur MOGLIA ne goûte pas cet humour et répond que « *Normandy Invest n'est pas une émanation du MEDEF. De plus, cet argumentaire bizarre n'apporte rien au débat. La Métropole Rouen Normandie y participe. En adhérant à Normandy Invest, nous pourrions promouvoir la marque Seine-Eure, moins vendeuse que la marque Normandie, à New-York ou au Japon* ».

« *Moi, je voudrai simplement dire à Yves LANIC que « Entreprendre avec l'Afrique » n'a rien à voir avec le MEDEF* » s'amuse Monsieur ZOUTU.

Rires dans la salle.

15-175 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Louviers Shopping – Subvention 2015 – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil communautaire accepte, à l'unanimité, de passer une convention cadre avec l'association *Louviers Shopping* et de verser une subvention d'un montant de 19 740 € T.T.C. à cette association.

15-176 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Association Art & Com Pont de l'Arche – Subvention 2015 – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil communautaire accepte, à l'unanimité, de passer une convention cadre avec l'association *Art & Com Pont de l'Arche* et de verser une subvention d'un montant de 1 228 € T.T.C. à cette association.

15-177 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Opération Collective de Modernisation – Aides directes aux entreprises – Projet de M. Marc JANIN – Acquisition de matériel pour la SARL *Ecotransition* située sur la commune de Montaure – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil communautaire accepte à l'unanimité de passer une convention d'octroi de subvention avec M. Marc JANIN et de lui verser une subvention d'un montant de 6 456 € HT.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure	Département 27
6 456 € HT	3 228 € HT	1 614 € HT	1 614 € HT

15-178 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Opération Urbaine Collective – Aides directes aux entreprises – Projet de M. Stéphane COUTARD – Travaux de rénovation, modernisation et d'accessibilité PMR pour la boucherie de l'Hôtel de Ville située sur la commune de Louviers – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport Monsieur CALAIS, le conseil communautaire accepte à l'unanimité de passer une convention d'octroi de subvention avec M. Stéphane COUTARD et de lui verser une subvention d'un montant de 10 000 € HT.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

- ❖ Aide à la modernisation du point de vente :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure	Département 27
6 000 € HT	3 000 € HT	2 000 € HT	1 000 € HT

- ❖ Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
4 000 € HT	2 000 € HT	2 000 € HT

15-179 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Opération Urbaine Collective – Aides directes aux entreprises – Projet de Mme Nadine DRANCEY – Acquisition de mobilier et matériel spécifique à l'activité pour la boutique Aceitunera Jiennense située sur la commune de Louviers – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le Conseil communautaire accepte, à l'unanimité, de passer une convention d'octroi de subvention avec Mme Nadine DRANCEY et de lui verser une subvention d'un montant de 7 618 € HT.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure	Département 27
7 618 € HT	3 809 € HT	1 904,50 € HT	1 904,50 € HT

15-180 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Opération Urbaine Collective – Aides directes aux entreprises – Projet de Mme et M. GUINCÊTRE – Travaux de rénovation, modernisation et d'accessibilité PMR pour la boutique Aux Délices de Louviers – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil communautaire accepte, à l'unanimité, de passer une convention d'octroi de subvention avec Mme et M. GUINCÊTRE et de leur verser une subvention d'un montant de 10 000 € HT.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

- ❖ Aide à la modernisation du point de vente :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure	Département 27
6 000 € HT	3 000 € HT	2 000 € HT	1 000 € HT

- ❖ Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
4 000 € HT	2 000 € HT	2 000 € HT

15-181 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Opération Urbaine Collective – Aides directes aux entreprises – Projet de M. Nicolas PROVOST – Travaux de mise en accessibilité PMR de La Civette du Parvis située sur la commune de Louviers – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil communautaire accepte, à l'unanimité, de passer une convention d'octroi de subvention avec M. Nicolas PROVOST et de lui verser une subvention d'un montant de 3 138 € HT.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
3 138 € HT	1 569 € HT	1 569 € HT

15-182 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Opération Urbaine Collective – Aides directes aux entreprises – Projet de M. David CHASSY – Travaux de modernisation et d'accessibilité PMR pour la boutique Je Console située sur la commune de Louviers – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil communautaire accepte, à l'unanimité, de passer une convention d'octroi de subvention avec M. David CHASSY et de lui verser une subvention d'un montant de 6 743 € HT.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

- ❖ Aide à la modernisation du point de vente :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure	Département 27
1 986 € HT	993 € HT	662 € HT	331 € HT

- ❖ Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
4 757 € HT	2 378,50 € HT	2 378,50 € HT

15-183 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Opération Urbaine Collective – Aides directes aux entreprises – Projet de Mme Chantal COURBAIGTS – Travaux de modernisation et d'accessibilité PMR pour la laverie automatique Net Cool située sur la commune de Louviers – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil communautaire accepte, à l'unanimité, de passer une convention d'octroi de subvention avec Mme Chantal COURBAIGTS et de lui verser une subvention d'un montant de 11 000 € HT.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

- ❖ Aide à la modernisation du point de vente :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure	Département 27
3 000 € HT	1 500 € HT	1 000 € HT	500 € HT

- ❖ Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
8 000 € HT	4 000 € HT	4 000 € HT

**15-184 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
TOURISME – Convention avec la commune de Poses pour la mise à disposition de toilettes
sèches installées près du barrage – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil de communauté autorise à l'**unanimité** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de locaux avec la commune de Poses. Elle prendra effet à compter du 1er juillet 2015 et sans limitation de durée. L'Agglomération pourra néanmoins mettre fin à cette mise à disposition à tout moment en respectant un préavis de 6 mois. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

**15-185 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME – ENVIRONNEMENT – POLITIQUES
PUBLIQUES DURABLES – Plan de développement de massif – Validation**

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil communautaire valide ce projet à l'**unanimité** et autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier ainsi qu'à solliciter l'ensemble des subventions existantes.

Ce dispositif, qui se déroulera en plusieurs phases, de juillet 2015 à juillet 2018, est porté et financé par l'Agglomération Seine-Eure. Son animation est confiée au CNPF. Le montant total de l'opération s'élève à 65 000 € (voir tableau suivant) :

	TOTAL annuel	70 % à la notification de la convention	30 % après un bilan des activités annuelles
2015	20 000 €	14 000 €	6 000 €
2016	25 000 €	17 500 €	7 500 €
2017	15 000 €	10 500 €	4 500 €
2018	5 000 €	3 500 €	1 500 €

Monsieur JUBERT a profité du vote de cette délibération pour adresser « *toutes ses félicitations à Anne TERLEZ. En effet, le travail qu'elle a mené a permis de ramener beaucoup d'argent à l'Agglomération. Il ne faut pas que ce travail disparaisse dans l'indifférence générale* » a-t-il estimé.

**15-186 - FINANCES LOCALES – FONDS DE CONCOURS – POLITIQUES PUBLIQUES
DURABLES – Travaux de réhabilitation énergétique – Groupe scolaire d'Alizay –
Autorisation**

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil communautaire accepte, à l'**unanimité**, de verser un fonds de concours d'un montant de 9 703 € à la commune d'Alizay au titre des économies d'énergie.

Le Conseil communautaire dit également que ce montant est définitif et ne pourra pas augmenter en fonction du coût du projet. Toutefois, dans l'hypothèse où le coût réel serait inférieur à l'enveloppe prévisionnelle, la participation financière de l'Agglomération Seine-Eure sera recalculée en fonction du montant réel des travaux.

**15-187 - FINANCES LOCALES – FONDS DE CONCOURS – POLITIQUES PUBLIQUES
DURABLES – Travaux de réhabilitation énergétique – Groupe scolaire de Surville –
Autorisation**

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil communautaire accepte, à l'**unanimité**, de verser un fonds de concours d'un montant de 3 911 € à la commune de Surville au titre des économies d'énergie.

Le Conseil communautaire dit également que ce montant est définitif et ne pourra pas augmenter en fonction du coût du projet. Toutefois, dans l'hypothèse où le coût réel serait inférieur à l'enveloppe prévisionnelle, la participation financière de l'Agglomération Seine-Eure sera recalculée en fonction du montant réel des travaux.

**15-188 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – POLITIQUE DE LA VILLE –
Financement association Ensemble – Plateforme contrats aidés**

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil de communauté valide, à l'unanimité, la participation financière de l'Agglomération à hauteur de 10 000 € pour l'année 2015.

**15-189 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – POLITIQUE DE LA VILLE –
Opération de rénovation urbaine et sociale du quartier Maison Rouge à Louviers –
Lotissement de la prairie des Fougères – Désistement de l'Association Foncière Logement
au profit de Logiseine**

Sur rapport de Madame TERLEZ et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve le programme de substitution proposé par Logiseine, composé de 13 maisons de ville en location accession, sur les lots 8 et 9 du lotissement prévus initialement pour Foncière Logement,
- s'engage à mettre en œuvre ce programme dans le respect des principes fixés dans la convention ANRU et ses avenants, notamment celui de la mise à disposition gracieuse du terrain correspondant à l'emprise du projet.

**15-190 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉS PUBLICS – MILIEUX NATURELS – Entretien
des espaces végétalisés et génie civil sur les bassins de l'Agglomération Seine-Eure – Deux
lots – Marché à bons de commande – Appel d'offres ouvert – Attribution – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur DAGOMET, le conseil de communauté accepte à l'unanimité l'entretien des espaces végétalisés des parcs d'activités économiques et du patrimoine de l'Agglomération Seine-Eure et prend acte de l'attribution des marchés aux entreprises suivantes :

Lot	Entreprise
Lot n° 1 : Entretien des espaces végétalisés des bassins de l'Agglomération Seine-Eure	SAS ACTIVERT 4 rue des Ondelles 76 240 BELBEUF
Lot n° 2 : Curage et restauration de génie civil des bassins de l'Agglomération Seine-Eure	SARL GRAJEWSKI BATIMENT 36 chemin du Catellier 27 340 CRIQUEBEUF SUR SEINE

**15-191 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT –
Programme Local de l'Habitat – Dispositif d'aide à l'accession sociale – Aides à particuliers
primo-accédants**

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'attribuer dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession aidée, sous réserve de la production des pièces manquantes, les aides suivantes :

- 4 000 € au bénéfice de madame et monsieur AMMI Amine et Fatima pour la construction de leur résidence principale à Amfreville Sur Iton,
- 4 000 € au bénéfice de madame et monsieur FRIGOUL Jean-Luc et Jennifer pour la construction de leur résidence principale à Quatremare,
- 4 000 € au bénéfice de madame et monsieur THOMAS Dominique et Corinne pour la construction de leur résidence principale à Louviers,
- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle PALACIO-MONTERO Coralie et monsieur FAVIOT Alexandre pour la construction de leur résidence principale au Manoir sur Seine,
- 4 000 € au bénéfice de madame et monsieur AUGIER Christophe et Virginie pour la construction de leur résidence principale à Pîtres,

- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle DRAGEE Charline pour la construction de sa résidence principale à Louviers.

Le Conseil communautaire dit également :

- Que les dossiers doivent être complets au moment de la demande de versement de la subvention ;
- que le dispositif est applicable dans le cadre du PLH2 pour des offres émises et acceptées à partir du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 30 novembre 2017 ;
- que l'aide de l'Agglomération fera l'objet d'un appel de fonds par le notaire en charge du dossier des ménages éligibles au dispositif, si possible préalablement à la signature de l'acte authentique d'acquisition du logement ou par le Crédit foncier de France dans le cadre d'une convention avec la CASE ;
- que l'Agglomération Seine-Eure remettra aux bénéficiaires désignés par la délibération accordant une aide aux ménages accédants une attestation d'aide signée du Président ou de son représentant ;
- que les ménages aidés s'engagent à fournir à l'Agglomération un certificat d'engagement et tous les justificatifs nécessaires à l'instruction, à la vérification de l'atteinte des critères, et des compléments d'informations relatifs à l'opération ;
- que la dépense afférente sera imputée au budget communautaire sur le budget HABITAT à l'opération intitulée « Accession sociale » pour les années 2013 à 2017 dans la limite de l'enveloppe disponible et dans l'ordre d'arrivée des demandes ;
- que l'aide communautaire est de 4 000 € pour les ménages éligibles.

15-192 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Plateforme de rénovation énergétique – Exposé des enjeux et des orientations en vue de répondre à un appel à manifestation d'intérêt

Sur rapport de Monsieur JACQUET et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- décide de rédiger le projet de plateforme à soumettre à l'AMI (appel à manifestation d'intérêt) et répondant aux critères de l'ADEME ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à élaborer et à signer les documents nécessaires à la préparation de la plateforme ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à déposer le projet de la plateforme auprès de l'ADEME dans le cadre de l'AMI et à solliciter toutes les aides financières ou de moyens qui pourraient participer à la réalisation de cette action.

15-193 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – TRANSPORTS – DEPLACEMENTS – Transports urbains – Versement transport – Remboursement à la société Hirsch Transports sise à Val de Reuil – Autorisation

Sur rapport de Monsieur DUVÉRE, le conseil de communauté décide à l'unanimité de rembourser la somme de 9 228,47 € à la société *Hirsch Transports*, sise à Val de Reuil.

15-194 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – DEPLACEMENTS – Service de transport périscolaire et autres services de transport avec chauffeur – Accord Cadre – Attribution – Autorisation

Sur rapport de Monsieur DUVÉRE, le conseil de communauté prend acte à l'unanimité de l'attribution de l'accord cadre et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'accord cadre correspondant avec les entreprises suivantes :

- Entreprise *AUZOUX Voyages*, sise Chemin de Gancel, les Vives Terres, 27400 Vironvay,
- Entreprise *VTNI Eure*, sise Z.I de l'Oison, 32 Avenue des 4 Ages, 76320 Saint Pierre lès Elbeuf,
- Entreprise *Cars ADRIENS*, sise Zone Industrielle, BP 19, 27670 Bosc-Roger en Roumois.

15-195 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – TRANSPORTS – DEPLACEMENTS – Transports scolaires – Convention cadre entre le Département de l'Eure et l'Agglomération Seine-Eure – Avenant n°6 – Autorisation

Sur rapport de Monsieur DUVÉRÉ et à l'unanimité, le conseil de communauté autorise monsieur le Président à signer l'avenant n° 6 de prolongation à la convention conclue avec le Département de l'Eure pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2015.

**15-196 - DOMAINES DE COMPETENCE PAR THEMES – TRANSPORTS – DEPLACEMENTS –
– Transports scolaires – Convention avec la Communauté de communes des Andelys et de
ses environs (CCAE) – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur DUVÉRÉ et à l'unanimité, le conseil communautaire décide de conclure une convention avec la Communauté de communes des Andelys et de ses environs (CCAE) pour les années scolaires comprises entre 2015 et 2020 et d'approuver les termes de ladite convention.

**15-197 - COMMANDE PUBLIQUE – DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC – AUTRES
CONTRATS – DEPLACEMENTS – Gestion et exploitation du réseau de transports en
commun – Délégation de service public – Attribution**

Sur rapport de Monsieur DUVÉRÉ, le conseil de communauté accepte la convention de délégation de service public et décide, à l'unanimité, de confier la gestion ainsi que l'exploitation du réseau de transport en commun sur le territoire de l'Agglomération Seine Eure par voie de régie intéressée et pour une durée de 7 ans, à la société TRANSDEV URBAIN Seine-Eure, sise Rue de Léry – Zone des Quatre Acres – 27400 Incarville.

Monsieur JACQUET a profité du vote de cette délibération pour faire le point sur la navette « Trempelette » :

« La navette « Trempelette » permet aux habitants de Louviers et de Val de Reuil de se rendre à la base nautique de Léry-Poses pour un euro. C'est très bien. Néanmoins, j'y vois également une absence d'équité sur le territoire. Il faut aller à Louviers ou Val de Reuil pour pouvoir emprunter cette navette.

Il fut un temps, pas si lointain, où l'on pouvait partir de Pont de l'Arche pour aller faire trempelette à la base nautique. C'est d'autant plus regrettable qu'il s'agit d'un service qui concerne prioritairement les jeunes ».

Madame BLANDIN précise à Monsieur JACQUET que la ligne P s'arrête au rond-point de la base nautique. *« Elle permet de s'y rendre toutes les heures pour la somme d'un euro. Effectivement, poursuit-elle, cela pose un problème pour les habitants des autres communes et nous ne pouvons que regretter que l'ensemble du service ne soit pas accessible à tous les habitants du territoire ; même si la majeure partie des habitants bénéficie de cette navette ».*

Monsieur DUVÉRÉ clôt la discussion en rappelant que le transport à la demande offre une possibilité supplémentaire de se rendre à la base nautique, pour un euro également.

**15-198 – COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉS PUBLICS – Travaux de réhabilitation des
réseaux d'assainissement au niveau du quartier des Tilleuls sur la commune du Vaudreuil –
Procédure adaptée – Attribution – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur DELAFOSSE, le conseil de communauté accepte, à l'unanimité, la réhabilitation des réseaux d'assainissement au niveau du quartier des Tilleuls sur la commune du Vaudreuil et prend acte de l'attribution du marché à l'entreprise suivante :

SAS BERNASCONI TP
28, rue du haut du bourg
50420 DOMJEAN

Pour un montant de 788 827,38 € H.T soit 946 592,86 € TTC (Hors prestation supplémentaire éventuelle).

**15-199 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES
DES COMMUNES – ENFANCE ET JEUNESSE – Signature de convention avec les
associations *Bidibul* et *Espace des deux rives***

Sur rapport de Monsieur LOEB, le conseil de communauté accepte, **à l'unanimité**, de conventionner avec les associations *Bidibul* et *Espace des deux rives*.

**15-200 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – PATRIMOINE – Mise à disposition
de marchés de prestations de maintenance multi-technique, fourniture de pièces détachées
et prestations associées – Convention – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur LEROY et **à l'unanimité**, le conseil de communauté :

- approuve les termes de la convention,
- décide d'adhérer au dispositif de l'UGAP pour les domaines suivants :
 - o Chauffage, climatisation ou ventilation et traitement d'air,
 - o Sécurité incendie,
 - o Portes et portails automatiques,
- approuve le recours à la clause d'insertion sociale pour les marchés concernés,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention jointe en annexe pour un marché de prestations de maintenance multi-technique, accompagnée de fourniture de pièces détachées et le cas échéant de prestations associées, passé sur le fondement d'accords-cadres conclus par l'UGAP,

**15-201 - FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – Personnels contractuels – Transformations de
postes – Actualisation du tableau des effectifs**

Sur rapport de Monsieur LEROY et **à l'unanimité**, le conseil de communauté :

- décide de transformer le poste d'agent contractuel du responsable du Centre social des gens du voyage en durée indéterminée à compter du 1^{er} août 2015,
- décide de modifier ainsi le tableau des effectifs au 1^{er} août 2015 :
 - Supprimer un poste d'animateur principal de 2^{ème} de classe titulaire à temps complet,
 - Créer un poste d'attaché non titulaire à temps complet,

Le Conseil communautaire dit également que la rémunération des deux postes est fixée sur la grille indiciaire du grade des attachés à laquelle peuvent s'ajouter les primes et indemnités en vigueur dans la collectivité.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune remarque ni question formulée, la séance est levée à 22 h 45.

Le Président

Bernard LEROY

Par délégué
Le Directeur Général



Philippe LE GAL